



HAL
open science

De Tocqueville à Urvoas. La tradition des voyages pénitentiaires

Martine Kaluszynski

► **To cite this version:**

Martine Kaluszynski. De Tocqueville à Urvoas. La tradition des voyages pénitentiaires. 2011. halshs-00610810

HAL Id: halshs-00610810

<https://shs.hal.science/halshs-00610810>

Submitted on 25 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De Tocqueville à Urvoas. La tradition des voyages pénitentiaires

Sécurité, inspirations canadiennes est un des derniers rapports de la fondation [Terra Nova](#). En partenariat avec le gouvernement canadien et l'ambassade du Canada à Paris, elle vient d'organiser une mission d'études au Canada. « Une dizaine d'élus et d'experts y ont participé, visitant Montréal, Ottawa et Vancouver, avec comme objectif le *benchmark* des meilleures politiques publiques canadiennes. La politique de sécurité est l'une d'elles : la délinquance baisse de manière structurelle, 86 % des Canadiens ont confiance dans leurs forces de sécurité ».

Dans cette note, Jean-Jacques Urvoas et Dominique Raimbourg, députés socialistes et membres de la mission, reviennent sur les clés du succès canadien. Ils y montrent le choix d'une organisation décentralisée et concurrentielle atypique, une culture du partenariat, un budget élevé qui permet d'avoir des policiers bien payés et des bénévoles mobilisés. Le coup de projecteur est porté sur les deux concepts articulent les innovations canadiennes : la territorialisation (« police de communauté », on dirait police de proximité en France) et un objectif de résolution des problèmes sans semble-t-il aucune culture du chiffre.

Le rapport conclue sur l'avantage d'un modèle canadien qui « n'a certes pas vocation à être calquée en France » mais « donne en revanche des pistes pour la réforme de la sécurité dans notre pays : une conception globale de la sécurité, le renforcement des contrats locaux de sécurité dans une logique partenariale, le lien de confiance fort entre policiers et habitants, la police de proximité et une réflexion sur les polices municipales, la priorité en moyens financiers et humains. Avec 86% de Canadiens confiants et satisfaits par leur Gendarmerie royale ».

Au delà du fond et des observations posées, un mot sur cette forme d'expertise et d'élaboration des politiques publiques qui est en fait une tradition dans le domaine pénal.

Genèse et tradition d'un mode d'élaboration de la politique pénale

Au 19^{ème} siècle, les réformateurs sociaux, les philanthropes intéressés à la question pénitentiaire voyagent beaucoup et même très loin, ce sont de véritables pèlerins. De leurs voyages, ils ramènent de véritables récits qui mêlent les réalités pénitentiaires observées, statistiques à l'appui, à leur propre imaginaire. Chacun laissera sa marque personnelle et imprégnera de sa sensibilité et de son idéologie ce genre littéraire très goûté depuis J. Howard

à la fin du XVIII^e siècle. (*L'état des prisons, des hôpitaux et des maisons de force en Europe au XVIII^e siècle*). Les textes de Tocqueville et Beaumont (*Ecrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*), de Moreau-Christophe (*Rapport à Monsieur le Comte de Montalivet sur les prisons de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, de la Belgique, de la Suède...*) de Charles Lucas (*Du système pénitentiaire en Europe et aux États-Unis*) seront des précurseurs du genre. Lorsque s'épuise la vague américaine, c'est l'Europe qui prendra la relève. Ducpétiaux d'abord qui visite l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne, la France. Après 1840, Benjamin Appert visite les prisons d'Europe et principalement des établissements belges (*Voyage en Belgique, dédié au roi, et conférences sur les divers systèmes d'emprisonnement dédiés à la reine*). Tous témoignent de l'influence des modèles américains, en diffusant ce modèle pénitentiaire en France.

Le modèle américain : « the » modèle

Comme au 19^{ème} siècle, les États-Unis restent en ce domaine toujours relativement pionniers et le modèle américain, même ajusté, ajustable, est souvent à l'origine des choix adoptés. Cette façon de faire, cette pratique a favorisé des politiques, également les lois, les peines, les dispositifs.

Ainsi pour le bracelet électronique, on sait que le sénateur Cabanel initiateur de la loi de 1997 est parti aux États-Unis et que ce dispositif s'inspire de plusieurs modèles dont le modèle canadien. Les entretiens réalisés avec le sénateur Cabanel témoignent particulièrement de cette « méthodologie ». Dans le cadre de sa mission, début 1995, il visite des établissements pénitentiaires et se rend à l'étranger. Il s'intéresse en particulier aux expériences américaines, en particulier en Californie.

Plus récemment encore, c'est la légitimation par les USA du fameux modèle new-yorkais de réduction du crime, qui a été utilisé par Nicolas Sarkozy qui fait le voyage dès l'été 2002 et qui en revient avec la politique du chiffre et la doctrine de tolérance zéro.

Du tourisme pénitentiaire au policy transferts

L'histoire des pénalités a été souvent une histoire de la circulation internationale et de la réception des idées et des innovations dans le domaine de la prise en charge des criminels. Les modes d'adhésion se pratiquent selon un mode de fonctionnement connu dans la tradition du champ pénitentiaire ou pénal, c'est à dire à travers des contacts, des voyages, des modes

d'accès au savoir et à la connaissance qui permettent de proposer à son pays le projet paré de toute une légitimité. Depuis le 19ème siècle, le champ pénal s'est construit à travers la circulation internationale et par le prisme d'espaces, de structures, de groupes qui ont pu ainsi ramener et proposer à leurs contrées-mères des modèles glanés ici ou là. Ce qu'on a pu appeler *le tourisme pénitentiaire*.

Les modèles : une ressource pragmatique, une solution consensuelle, un acte de légitimation .

Le champ pénal et sécuritaire est particulièrement le vecteur de modèles qui s'importent ou s'exportent selon les cas. L'enjeu est de pouvoir lutter contre le crime et tenter de trouver, d'élaborer les meilleurs instruments possibles. Le caractère de "l'expérience internationale" donne une dimension "consensuelle" à des propositions qui gagnent ainsi leurs galons "scientifiques" et permet de transcender les clivages spirituels, politiques, nationaux. Portées par d'autres pays, les solutions proposées trouvent une légitimité que la seule scène nationale ne pouvait apporter, enfermée dans des positions ou des postures idéologiques trop tranchées, comme c'est le cas en France.

Au delà des propositions justes et pertinentes qu'un tel rapport amène, Il traduit une permanence dans la production de la politique pénale. Une forme d'expertise qui doit à une tradition, à un savoir faire, qui montre que la circulation est en soi intrinsèque à la fabrication des politiques publiques et particulièrement des politiques de sécurité. Ainsi du tourisme pénitentiaire au *policy transfers* (les transferts institutionnels de politiques publiques), il n'y a qu'un pas. Il s'agit, en somme, de comprendre comment ces modèles plus ou moins solidifiées et institutionnalisées vont, ou non, influencer les modes concrets de gouvernement et les types empiriques d'action publique.

Pour aller plus loin

Dupont-Bouchat S., « Du tourisme pénitentiaire à "l'Internationale des philanthropes". La création d'un réseau pour la protection de l'enfance à travers les congrès internationaux (1840-1914) », *Paedagogica Historica*, 38 (2-3), 2002, p. 533-563.

Hassenteufel P., « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, 55, 1, 2005, p.113-132.

Kaluszynski M., *La République à l'épreuve du crime : la construction du crime comme objet politique, 1880-1920*, Paris, L.G.D.J, 2002, 251p.

Payre R., « L'espace des circulations. Réseaux d'acteurs et fabrique transnationale des sciences administratives (années 1910-années 1950) », in F. Audren, P. Laborier, J. Vogel, P. Napoli, *Les sciences camérales*. Paris : PUF, 2007.

Saunier P.-Y., « Circulations, connexions et espaces transnationaux », *Genèses*, 57, 2004, p.110-126.